Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, Mr LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe, ANUSET Jean-Marc, COULLE Katia, DROY Nathalie.

Absents excusés : Pouvoir Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc-

Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mr BATTEUX Jean-François.

Mme DROY Nathalie est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : En présence de Mr MARTIN, Trésorier

- Vote du Compte Administratif 2017
- Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2018
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Délibérations à prendre :

- Vote des subventions 2018 aux associations

- Synthèse des commissions,
- Infos,
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture du pouvoir de Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc

Mme Nathalie DROY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents quatre points à ajouter :

- **Approbation du recensement des chemins ruraux.**
- **CCTC- Recomposition du Conseil Communautaire.**
- **Vente l'euro symbolique de la parcelle ZK 3 appartenant à la commune de Sains-Richaumont- Achat d'un terrain ZD 261 à l'indivision SEBBE Yvette, SEBBE Philippe, SEBBE-HINCELIN Isabelle- Echange de terrain.**
- **Voirie-convention d'utilisation et d'entretien des voies empruntées et promesse de constitution de servitudes pour le parc éolien de SAINS-RICHAUMONT/LEME/CHEVENNES**

Le Conseil Municipal vote pour 11, contre 1, à la majorité l'ajout des 4 points ci-dessus.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2018, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote du compte administratif 2017

En présence de Mr MARTIN, Receveur Municipal.
Le Compte Administratif 2017 sera évoqué par chapitre suite à la commission des finances du 15 mars 2018.
Le Compte Administratif 2017 se décompose ainsi:

Réalisation des Dépenses de fonctionnement :	770 110.88€
Réalisation des Recettes de fonctionnement :	911 121.37€
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :	141 010.49€
Résultat de fonctionnement cumulé 2017 :	327 386.64€

Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.

Réalisation des Dépenses d'investissement :	180 351.77€
Réalisation des recettes d'investissement :	594 856.15€
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 :	- 414 504.38€
Résultat cumulé d'investissement de clôture 2017 :	25 345.96€

Restes à réaliser en investissement :

Reste à réaliser Dépenses :	-43 190.26€
Reste à réaliser Recettes :	15 603.00€

Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.
Après lecture du Compte Administratif 2017, le Maire se retire, Mme Josette ROY, doyenne d'âge, propose de passer au vote du Compte Administratif 2017.
Vote : pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Le Compte administratif 2017 est voté à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 du Receveur Municipal
Mr MARTIN, Receveur Municipal, confirme que le compte de gestion concernant le budget de la commune pour l'année 2017, est conforme à celui du compte administratif 2017 tenu par le Maire.
Monsieur Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, propose donc de l'adopter.
Le Conseil Municipal vote pour : 12 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 du Receveur Municipal.

Mr LAMOUREUX Vincent arrive à 20 heures 42

Objet : affectation du résultat de l'exploitation de 2017
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr VIEVILLE, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.
Constate que le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

Résultat de Fonctionnement cumulé :	327 386.64€
Résultat d'investissement cumulé :	25 345.96€

Restes à réaliser en investissement :

Reste à réaliser Dépenses :	- 43 190.26€
Reste à réaliser Recettes :	15 603.00€

Reste à réaliser solde : -27 587.26€
1068 affectation en réserve : 2 241.30€
REPORT EN FONCTIONNEMENT : 325 145.34€
Le Conseil Municipal vote pour : 13 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme ci-dessus au budget primitif 2018.

Budget primitif 2018 :
Le Budget Primitif est présenté en détail pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Total Dépenses 2018 section de fonctionnement : 1 150 819.34€
Total Recettes 2018 section de fonctionnement : 1 150 819.34€

Total Dépenses 2018 section d'investissement : 1 358 576.26€
Total Recettes 2018 section d'investissement : 1 358 576.26€

Liste des programmes d'investissement 2018 :
ACHAT D'OUTILLAGE
SANITAIRE A L'EGLISE SAINT MARTIN
EMBELLISSEMENT VILLAGE
LOGO-SITE INTERNET-CHARTE GRAPHIQUE
ACCESSIBILITE LOCAUX COMMUNAUX
REPRISES DE CONCESSIONS
RD588 RUE DE MARLE TROTTOIRS
ILLUMINATIONS DE NOEL
ETUDE ET REALISATION D'UNE SALLE CULTURELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
GROS TRAVAUX AUX LOGEMENTS RUE DES ALOUETTES
PLANTATION DE HAIES
ACHAT DISQUES DURS POUR SERVEUR NAS
LOGEMENTS ADAPTES POUR SENIORS
FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE
PANNEAUX DE SIGNALISATION
ACHAT DE DEUX EXTINCTEURS
REFECTION DE TROTTOIRS
CONSTRUCTION D'UNE SERRE
LOGICIEL HORIZON ETAT-CIVIL
VOIRIE RUE DES ALOUETTES
VOIRIE RUE DU GENERAL DE GAULLE
ACHAT D'UN CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE
ACHAT D'UNE SONO
LOGICIEL POUR LA MEDIATHEQUE
ACHAT DE TABLES ET DE BANCS
REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Les subventions prévues au budget 2018 seront demandées aux divers organismes.

Objet : Vote des taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales année 2018

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.
Monsieur MARTIN apporte quelques explications.
Le Maire : « Y a- t-il des questions ? »
Pas de questions ;
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.
L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux applicable à chacune des taxes directes locales pour 2018,vote pour : 13 contre : 0 abstention : 0 à l'unanimité ne pas augmenter les taux d'imposition et de retenir les taux suivant pour l'année 2018 :

Taux de TAXE D'HABITATION :	20,93%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15,83%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	29.11%

Le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2018

Y a- t-il des questions ?
Réponse : Non.
Il est décidé de passer au vote :
Vote : pour 13, contre : 0, abstention : 0
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

Objet : Vote des subventions 2018 aux associations

Madame DOUBLEMARD Annie, 1er Adjointe au Maire donne lecture des différents bilans d'activités et financiers des associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2018. Elle indique que les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 13 mars 2018.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

– STE SPORTIVE L'ESPOIR	4 200€
– ASS DES PARENTS D ELEVES DU COLLEGE	500€
– AMICALE DU PERSONNEL COMUNAL DE SS RICHAUMONT	500€
– L'ARAIGNEE MORGANE	300€
Le montant des subventions allouées atteint :	**5 500.00€**

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association ACAS (Association des Commerçants et Artisans Sainsois)

Mme DROY Nathalie, membre de l'association ACAS (Association des Commerçants et Artisans Sainsois) , ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

– ACAS (Association des Commerçants et Artisans Sainsois) 300.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association Souvenir Français

Mr ANUSET Jean-Marc, membre de l'association Souvenir Français, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- Souvenir Français 100.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association ACPG-CATM
Mr ANUSET Jean-Marc, membre de l'association ACPG-CATM, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- ACPG-CATM 650.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association Club des Sainsois
Mrs Jean-Marc ANUSET, membre de l'association Club des Sainsois, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote pour 11, abstention 1, à la majorité la subvention suivante :

- Club des Sainsois 500.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association Le Rucher Ecole
Mr MULET Xavier, membre de l'association Le Rucher Ecole, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- Le Rucher Ecole 400.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association La Chasse
Mr MULET Xavier, membre de l'association La Chasse, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- La Chasse 500.00€

Objet : Vote d'une Subventions 2018 APE DE L'ECOLE PRIMAIRE
Mr CHOPIN Christophe membre de l'APE de l'école primaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- APE DE L'ECOLE PRIMAIRE 650.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association du TTSR
Mr LAMOUREUX Vincent, membre de l'association du TTSR, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- TTSR 1500.00€

Objet : Vote d'une Subvention 2018 Association Histoire locale et Patrimoine
Mr LAMOUREUX Vincent et Mr MULET Xavier, membres de l'association Histoire locale et Patrimoine, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE 350.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Objet : Approbation du recensement des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2009 et approuvée par délibération du conseil municipal du 07 octobre 2009.
Cette mise à jour avait permis d'identifier 26 chemins ruraux sur le territoire de la commune.
Un nouveau recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué en 2017 par l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie.
Considérant qu'en vertu de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »
Considérant que le Maire agit en tant que personne en charge « de la police et de la conservation des chemins ruraux » d'après l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime.
Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux.
En conclusion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune, listés et cartographiés en annexe.
Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Monsieur Christophe CHOPIN demande de revoir le référencement pour le chemin du Faubourg, c'est une route pas un chemin.

Objet : CCTC- Recomposition du Conseil Communautaire

Le Maire indique que suite aux élections municipales dans la Commune de WIEGE-FATY, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre doit-être recomposé.
Les Conseillers Communautaires désignés pour la commune de SAINS RICHAUMONT sont :
Mr LAMOUREUX Vincent
Mme DOUBLEMARD Annie
Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Objet : Vente à l'euro symbolique de la parcelle ZK 3 appartenant à la commune de Sains-Richaumont- Achat d'un terrain ZD 261 à l'indivision SEBBE Yvette, SEBBE Philippe, SEBBE-HINCELIN Isabelle- Echange de terrain.

Dans le cadre du projet de construction de la micro-crèche et de la salle culturelle, la meilleure implantation serait sur le secteur des écoles et du stade.
La parcelle adéquate est la ZM 139 appartenant à GFA de la bascule.
Pour obtenir 30 ares, surface nécessaire pour les constructions, les conditions négociées auprès des propriétaires sont les suivantes :
1/ rendre le double de la surface d'exploitation perdue par l'emprise des constructions à l'exploitant actuel Mr Vincent, René, Camille MAUFORT en effectuant un échange de fond.

2/ vendre à l'euro symbolique à Mr Vincent MAUFORT, la parcelle ZK 3 (1 ha 37 a 60 ca) appartenant à la commune de Sains-Richaumont.
Pour répondre à la première condition l'achat d'un terrain proche de 60 ares est donc nécessaire ; pour ce faire la commune achète pour un montant de 10 000.00€ la parcelle ZD 261 non cultivée d'une surface de 59 a 37 ca appartenant à l'indivision SEBBE Yvette, SEBBE Philippe, SEBBE-HINCELIN Isabelle et l'échange avec la parcelle ZM 139 (30 ares).
Pour la seconde condition, la commune C7DEla parcelle ZK 3 à Mr Vincent MAUFORT.
Les deux conditions remplies, la commune sera propriétaire de 30 ares sur la parcelle ZM 139.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte les conditions ci-dessus.

Objet : Voirie- Convention d'utilisation et d'entretien des voies empruntées et promesse de constitution de servitudes pour le parc éolien de SAINS-RICHAUMONT/LEME/CHEVENNES.

Le Maire donne lecture du courrier reçu de ELICIO concernant le rejet du recours de Mme BERNARDEAU.

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'utilisation et d'entretien des voies communales et chemins ruraux nécessaires à la construction du parc éolien de l'Arc en Thiérache par la société ELICIO France.
Sont concernés le chemin rural du fossé Robas pour 700 mètres, le chemin rural du Champ Cailloux pour 440 mètres et le chemin du Bosquet pour 140 mètres.
Une indemnité annuelle d'un montant de 7.50€ du mètre linéaire sera versée à la commune.
Le Maire de séance rappelle au Conseil Municipal les principaux enjeux liés aux voiries et chemins ruraux sur le territoire de la Commune suite à la présentation de la convention d'utilisation et d'entretien des voies empruntées pour le parc éolien de l'Arc en Thiérache par la société ELICIO France.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre,
1/ émet un avis favorable de principe pour l'utilisation des voies communales et chemins ruraux de la Commune pour la construction du parc éolien ainsi que la constitution de servitudes liées à l'utilisation de ces voieries et chemins ruraux.
2/ autorise Monsieur le Maire à signer avec la société ELICIO France la convention d'utilisation de voieries et promesse de constitution de servitudes.

Le Maire indique une demande des exploitants agricoles de déplacer un chemin rural route de Le Sourd, chemin du Champ cailloux.
Attente de la délibération de la Commune de LEME.
Le Conseil Municipal vote : pour 12, contre 1, à la majorité le déplacement du chemin.

Synthèse des commissions :

Mme Annie DOUBLEMARD : Commission cadre de vie et environnement, mise en place du projet des chemins, fleurissement, comice.
En ce qui concerne le comice agricole la commune réalise un char et organise un défilé de vélos fleuris ouvert aux habitants des communes de l'ancien canton. Un concours de brouettes fleuries sera mis en place, ouvert aux Sainsois.
Fleurissement : la commission s'est réunie pour faire le choix des différentes plantes et couleurs des jardinières et massifs.
Mme DOUBLEMARD évoque deux opérations proposées par l'association « chemins du Nord Pas de Calais Picardie.
La première opération « le mille pattes » concerne l'utilisation des chemins pour rentrer de l'école et se déroulera durant le mois de juin. La seconde « tous en chemin » se déroulera entre le 5 et le 14 octobre et consiste à créer un projet autour d'un chemin (exposition, plantation, randonnée, nettoyage…)
Ces deux projets seront étudiés afin d'être proposés aux établissements scolaires.
Projet d'un potager décoratif prés de borne de recharge électrique.

Mr Jean-Luc RISBOURG : Commission des travaux, réhabilitation des logements communaux rue des alouettes :
Attribution des travaux :
Lot menuiseries : Entreprise DUMANGE Philippe
Lot électricité : Entreprise CORDEVANT
Lot maçonnerie : De la Planche à la Maison Bois CAMUS Gaylord

Infos :
Le Maire indique que le Food Truck, pour lequel un emplacement a été accordé, ne s'installera pas dans la commune, en effet le propriétaire ne donne plus suite au projet.
En ce qui concerne la friterie place des Prêlets, celle-ci est fermée depuis environ 5semaines.

Tac-Tic retour sur une journée riche en émotion pour 6 jeunes du Club Ado de Sains-Richaumont. Suite à leur investissement lors des Olympiades des jeux traditionnels, les jeunes ont pu financer leur sortie à Bruxelles le samedi 10 mars 2018 pour découvrir la capitale Belge et surtout leurs idoles Bigflo et Oli, le temps d'une soirée concert. Les jeunes tiennent tout particulièrement à remercier la commune de Sains-Richaumont qui a permis ce projet.

- Questions diverses : Néant.

Séance levée à 22 heures 40